



**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Kunheim
de la séance du **mardi 10 décembre 2024****

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 10 décembre 2024, à 20 heures 15, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler, maire.

Liste des présents - **10** membres : Jill Köppe-Ritzenthaler, Sophie Edel, Joël Obrecht, Isabelle Beyer, Christiane Krem, Daniel Haydl, Thomas Bollenbach, Sylvie Urban, Yannick Schwartz, Guillaume Chatton,

Liste des absents excusés et représentés - **5** membres : Éric Scheer, Didier Weisheimer, Delphine Maraget, Virginie Laissus, Olivier Melnik.

Liste des absents excusés non représentés - **3** membres : Michèle Haag, Nicolas Cordonnier, Esther Bennek.

Liste des conseillers arrivés en retard : **0** membre

Procurations – **5** : Jill Köppe-Ritzenthaler, Sylvie Urban, Yannick Schwartz, Isabelle Beyer, Christiane Krem.

Quorum : 10 membres - atteint

Est désigné secrétaire de séance : **Yannick Schwartz**

Secrétaire de séance auxiliaire : Carine Ielmini

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024
2. Budget 2024 : décisions modificatives
3. Orientations budgétaires 2025
4. Autorisation budgétaire 2025
5. Titres permanents 2025 : revalorisation au 01/01/2025
6. Tableau des emplois communaux : actualisation
7. Emploi aidé : renouvellement et formation
8. Recensement de la population 2025 : organisation
9. Minibus communal : projet de convention avec l'AJV (Amicale Jules Verne)
10. RGPD : renouvellement de la convention avec le CDG 54
11. Déclarations d'urbanisme
12. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
13. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
14. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024

Le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2024 a été diffusé et affiché le 23 octobre 2024. Le procès-verbal du 12 septembre 2024 a été publié sur le site internet de la commune le 23 octobre 2024.

Le procès-verbal du 17 octobre 2024 reçu en Préfecture le 30 octobre 2024 et distribué aux conseillers municipaux le 6 décembre 2024, en même temps que la convocation, **est approuvé à l'unanimité** des conseillers municipaux présents à la séance.

2. Budget 2024 : décisions modificatives

Jill Köppe-Ritzenthaler informe le conseil municipal, qu'après vérification des crédits inscrits au budget 2024, en raison du nombre limité de modifications et de l'inscription des reports de l'exercice 2023 au budget primitif 2024, elle ne présente pas de budget supplémentaire.

Elle présente aux conseillers la situation comptable prévisionnelle au 10 décembre pour l'exercice 2024.

Afin de faire face aux dépenses restant à couvrir d'ici la fin de l'année, sur la proposition de la maire, le conseil municipal, à l'unanimité, **arrête** les ajustements de crédits suivants :

investissement		crédits		
	dépenses	inscrits	ajustement	après DM
2111	terrains nus	15 000	-15 000	0
21314	Construction bâtiments culturels et sportifs	47 300	36 000	83 300
21318	Construction autres bâtiments publics	53 580	-20 500	33 080
21321	Construction immeubles de rapport	39 500	6 500	46 000
21534	réseaux d'électrification	28 000	-9 696	18 304
215731	matériel roulant	71 800	-71 800	0
215738	autre matériel et outillage de voirie	10 150	1 700	11 850
2181	installations générales, agencements	10 000	15 000	25 000
21828	autre matériel de transport	0	41 800	41 800
2185	matériel de téléphonie	5 000	5 000	10 000
		280 330	-10 996	269 334
	recettes			
10222	FCTVA	34 000,00	-1 560	32 440,00
10226	Taxe d'aménagement	19 000	-11 040	7 960
1323	subvention de la CeA - amendes de police	0	824	824
165	dépôts et cautionnements reçus	0	780	780
		53 000	-10 996	42 004

fonctionnement		crédits		
	dépenses	inscrits	ajustement	après DM
C.011	charges à caractère général			
60633	fournitures de voirie	5 500	1 200	6 700
6068	autres fournitures non stockées	0	200	200
61358	locations mobilières	5 100	2 500	7 600
614	charges locatives et copropriété	16 000	4 200	20 200
615228	entretien et réparation sur autres bâtiments	4 000	500	4 500
615232	entretien et réparation sur réseaux	3 000	7 000	10 000
61558	entretien et réparation sur autres biens	6 000	1 000	7 000
6156	maintenance	50 000	6 000	56 000
617	études et recherches	4 000	3 500	7 500
6182	documentation générale et technique	800	300	1 100
6248	transports de biens et collectifs	6 000	1 000	7 000
62876	rbt de frais au GFP de rattachement	27 000	16 300	43 300
63512	taxes foncières	7 000	100	7 100
63513	autres impôts locaux	300	350	650
		134 700	44 150	178 850
C.012	charges de personnel et assimilés			
64111	personnel titulaire - rémunération principale	353 950	-30 000	323 950
64113	personnel titulaire - NBI	7 400	600	8 000
64118	personnel titulaire - autres indemnités	94 200	8 100	102 300
64131	personnel non titulaire - rémunérations	175 000	2 100	177 100
64168	autres emplois aidés	36 000	14 550	50 550
6451	cotisations à l'URSSAF	125 000	3 100	128 100
6454	cotisations aux ASSEDIC	9 800	1 300	11 100
6457	cotisations sociales liées à l'apprentissage	400	250	650
		801 750	0	801 750
65313	cotisations retraite des élus	3 500	300	3 800
65314	cotisations de sécurité sociale des élus	7 000	9 050	16 050
65736211	subvention de fonctionnement au CCAS	0	3 500	3 500
65736212	subvention de fonctionnement au CCAS	3 500	-3 500	0
6553	service d'incendie	40 000	500	40 500
6558	autres contributions obligatoires	4 400	850	5 250
		58 400	10 700	69 100
66111	intérêts réglés à l'échéance	19 200	2 100	21 300
		19 200	2 100	21 300

Fonctionnement (suite)		crédits		
C.014	Reversement et restitution sur impôts et taxes			
7391112	dégrèvement de TH sur logements vacants	0	1 100	1 100
7392221	FPIC	105 000	-30 000	75 000
		105 000	-28 900	76 100
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		28 050	

fonctionnement		crédits		
recettes		inscrits	ajustement	après DM
6419	remboursements sur rémunérations	8 000	18 600	26 600
7067	redevances et droits des services périscolaires	150 000	9 950	159 950
73111	impôts directs locaux	274 460	-4 400	270 060
744	FCTVA	9 000	-1 150	7 850
756	libéralités reçues	0	4 000	4 000
773	mandats annulés	0	1 050	1 050
		441 460	28 050	469 510
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		28 050	

3. Orientations budgétaires 2025

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle que certains projets, déjà validés par le conseil municipal : construction d'une nouvelle école maternelle et acquisition préalable des terrains d'emprise foncière, travaux d'aménagement des voiries secteur Rhin/Pâquerettes/Jonquilles conformément aux résultats de l'étude diligentée en 2023, étude du projet de chaufferie centralisée, constituent trois éléments majeurs des orientations inscrites au budget 2024 qu'il y a lieu de reporter en 2025.

Les conseillers sont invités à définir les autres orientations budgétaires envisagées.

Entendu les explications fournies, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **arrête** la liste provisoire des principales orientations budgétaires 2025 afin de permettre leur chiffrage avant arbitrage par la commission des finances et inscription au budget 2025 comme suit :

Bâtiments	OB 2025
Sous-sol boulangerie	
Rénovation de la cour	26 400 €
Salle des fêtes	
suppression rampe Nord Sous-sol	51 400 €
Atelier	
Agrandissement portail rue des Vosges	
Création plate-forme béton	13 400 €

Ecole maternelle	
assistance à maître d'ouvrage	20 000 €
Nouvelle école - choix de l'architecte	66 000 €
frais de portage acquisitions foncières	10 000 €
AEK et service périscolaire	
Transformation de la terrasse en local	
Divers travaux (acoustique, sol, bouton ascenseur, tapis entrée, signalétique,,)	20 000 €
Salle Kegreiss	
Création d'un studio (2025)	40 000 €
autres	
TCK - mise aux normes accessibilité	
Halte-Nautique - aménagements - accessibilité - sanitaires - modernisation	
Vidéoprotection	
Rajout vidéoprotection pav schweitzer/point vert	
Travaux de voirie	
réparation trottoirs et voirie	
Rues du Nord/de Casteljaloux (2024/25)	
Réfection des chemins communaux (rien en 2023)	30 000 €
Travaux de sécurisation de la traversée aggro RD4	462 000 €
Travaux de rénovation des rues des Pâquerettes et des Jonquilles	
Mise en souterrain des câbles de l'éclairage public Rue du Nord	
Eclairage public et réseaux	
Éclairage public autres rues	
Point verdure et points d'apport volontaire	
broyeur	
aménagement place de stationnement PL	
Cimetière	
ossuaire	6 000 €
exhumations	
Actions en faveur des énergies renouvelables	
Etude chaufferie centrale	10 000 €
Espaces verts - Espaces de loisirs	
Signalétique diverse (exposition/vitrine/halte nautique/chemin biodiversité/entrée sud/roselière)	
Outillages	5 000 €
Biens immobiliers	
achats de terrains (provision)	
Biens mobiliers et informatiques	
EJV - nouveaux TBI	20 000 €
totaux provisoires	780 200 €

4. Autorisation budgétaire 2025

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, la maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En l'absence de cette autorisation, toute dépense d'investissement nouvelle, quel qu'en soit le montant, devrait être présentée, pour approbation, au conseil municipal. Cette autorisation budgétaire ne vaut que pour les crédits nouveaux et ne concerne pas les opérations engagées en année N-1, mais non encore mandatées (restes à réaliser).

Vu l'article précité,

Considérant le budget principal voté par chapitre, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** la maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, à compter du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 aux chapitres suivants :

- 20 : immobilisations incorporelles : $28\,626\text{ €} * 25\% = 7\,156\text{ €}$ (arpentages complémentaires avant travaux)
- 21 : immobilisations corporelles : $247\,040\text{ €} * 25\% = 61\,760\text{ €}$ (travaux bâtiment étang de pêche (1 500 €), mise en sécurité bâtiment commercial (2 600 €), véhicule service technique (30 000 €), achat d'outillage technique et signalétique diverse (4 000 €), matériel informatique pour le service administratif et l'école élémentaire (19 900 €), travaux divers (3 760 €)
- 23 : immobilisations en cours : $591\,949\text{ €} * 25\% = 147\,987\text{ €}$ (avances sur marché de réfection de voiries et marché de rénovation de l'éclairage public au centre du village).

5. Titres permanents 2025 : revalorisation au 01/01/2025

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle la délibération du 7 décembre 2023 arrêtant les titres permanents pour 2024. Elle rappelle par ailleurs que :

- par délibération du 15 septembre 2022 le conseil municipal a fixé le montant du loyer du magasin sis 7, route de Colmar à 1 073 € mensuels pour la période triennale du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2025,
- par délibération du 28 février 2019 il a fixé le montant du loyer pour la location du garage double sis dans la cour derrière la boulangerie à 65 € par mois jusqu'au 31 juillet 2025, date à laquelle il pourra être actualisé,
- le logement sis au 57b rue Principale a été loué à compter du 1^{er} juillet 2024 et que sa revalorisation ne sera possible qu'à partir du 1^{er} juillet 2025,
- le prix de location des baux de pêche à compter du 1^{er} janvier 2024 a été fixé par délibération du 7 décembre 2023 et sera révisable au 1^{er} janvier 2027 sous réserve de respecter un préavis de 3 mois,
- l'évolution des loyers au 1^{er} janvier 2025 sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL) concerne uniquement le loyer de la maison sise au 56a, rue Principale.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** l'actualisation annuelle du loyer du 56a rue Principale sur la base de l'évolution de l'IRL :

logement	Bail du	Loyer annuel initial	IRL du 3.T 2021	Indice 2024	Indice 2023	Loyer annuel au 01/01/2024	Loyer annuel au 01/01/2025
56a rue Principale	01/10/2021	4 560 €	131.67	144.51	141.03	4 884 €	5 004 €

6. Tableau des emplois communaux : actualisation

a) Filière administrative – confirmation de poste de rédacteur à temps complet

La maire rappelle les délibérations du 11 avril 2024 et du 12 septembre 2024 qui ouvraient un emploi à temps complet dans tous les grades des cadres d'emplois des adjoints administratifs et des rédacteurs pour permettre le recrutement d'un responsable administratif polyvalent.

L'agent recruté relevant du grade de rédacteur, il est proposé au conseil d'actualiser le tableau des emplois communaux en actant la création du poste sur ce grade.

b) Filière animation – création de poste d'adjoint d'animation à temps complet

En raison de la démission d'un agent du service périscolaire à l'issue d'une longue période d'absence, le service a été réorganisé. Il est apparu qu'un emploi de maître ou de maîtresse de maison chargé de l'intendance faciliterait grandement le fonctionnement du service. Ce type d'emploi apparaît de plus en plus souvent dans les offres d'emploi. Les missions confiées à ces agents relèvent tout autant de celles d'un adjoint d'animation que de celles d'un adjoint technique.

La maire a décidé de lancer le recrutement pour pourvoir ce poste sur l'emploi d'adjoint d'animation à temps complet libéré par l'agent démissionnaire.

Toutefois, afin de consolider l'équipe périscolaire de manière pérenne, elle propose aux conseillers d'envisager le recrutement en 2025 d'un nouvel animateur périscolaire, d'ouvrir un nouvel emploi d'adjoint d'animation à temps complet à cette fin et de s'engager à inscrire des crédits suffisants au budget 2025.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'actualiser le tableau des emplois communaux comme suit :

- l'emploi créé le 12 septembre 2024 **est confirmé** sur le grade de rédacteur à temps complet,
- création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet, susceptible d'être occupé par un agent contractuel rémunéré sur la base de l'échelle C1 afférant au grade, conformément aux dispositions du Code Général de la Fonction Publique.

7. Emploi aidé : renouvellement et formation

Sophie Edel rappelle la délibération du 17 octobre 2024 par laquelle le conseil municipal approuvait le renouvellement d'un emploi aidé ainsi que la mise à disposition à titre gratuit de l'agent concerné pour effectuer un stage pratique obligatoire dans une structure de la petite enfance.

Elle informe les conseillers que, un second agent en emploi aidé a sollicité le renouvellement de son PEC (parcours emploi compétences) afin de réaliser une formation complémentaire à sa formation BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) dans le domaine de la médiation animale.

L'agent sollicite la prise en charge financière de la formation qui s'effectuerait à distance auprès de l'organisme ZOOPRO (25 heures à réaliser en 2 à 6 semaines) sur la période des mois de janvier et février 2025 pour un coût de 520 €.

Le renouvellement de ce contrat a fait l'objet d'un accord de principe de la Mission Locale pour une durée de 6 mois maximum soit du 1^{er} janvier au 30 juin 2025. Durant cette période l'agent

proposera des animations axées sur la thématique des animaux domestiques dans le cadre des activités de La Ruche.

La mise à disposition pour une période de stage pratique auprès d'un organisme comme le centre de formation Handi'chiens à Kunheim pourra être envisagée. Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le cas échéant la mise à disposition de l'agent à titre gratuit auprès de la structure afin d'y effectuer un stage pratique complémentaire à sa formation.

Entendu ce qui précède après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **décide** de renouveler le contrat en emploi aidé de l'agent affecté au service périscolaire pour une durée de six mois du 1^{er} janvier au 30 juin 2025,
- **accepte** la prise en charge des frais d'inscription de la formation complémentaire en médiation animale pour un montant de 520 € qui se déroulera, à distance, en dehors du temps de travail, à raison de 25 heures et devra être achevée le 28 février 2025,
- **émet un avis favorable** de principe à la mise à disposition à titre gratuit de cet agent, selon les conditions de son contrat de travail, auprès d'une structure extérieure ou d'un organisme spécialisé dans le domaine animalier, afin d'y effectuer un stage pratique.

8. Recensement de la population 2025 : organisation

La maire rappelle la délibération du 15 novembre 2018 portant recrutement et fixation de la rémunération des agents recenseurs lors du recensement de la population 2019.

Elle rappelle les dispositions générales en vigueur, édictées dans la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 intitulée « démocratie de proximité », notamment dans ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement qui prévoient que :

- les communes de moins de 10 000 habitants sont réparties en groupes
- le recensement de la population se déroulera à tour de rôle pour chaque groupe tous les 5 ans

Le recensement de la population de Kunheim se déroulera du **17 janvier au 16 février 2025**.

Laetitia Gilg, adjoint administratif titulaire, affectée au service population, a été nommée en qualité de coordonnatrice communale du recensement pour la commune. Elle a pour mission de conduire la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement, en collaboration avec les services de l'INSEE.

En raison du nombre supposé de logements (environ 800) et d'habitants (environ 1 850), et des textes en vigueur qui permettent aux habitants de compléter les questionnaires en ligne, il est préconisé de diviser la commune en trois districts, et de recruter trois agents recenseurs. La maire présente en séance le nom des personnes susceptibles d'occuper cette fonction.

La rémunération des agents recenseurs est laissée à la libre appréciation des communes, qui devront s'acquitter des charges patronales.

Une dotation forfaitaire de recensement d'un montant encore indéterminé sera versée à la commune de Kunheim pour 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **fixe** le nombre des agents recenseurs à **trois**,
- **fixe** la rémunération brute des agents recenseurs comme suit :
 - **1 € par bulletin individuel dûment rempli, papier ou dématérialisé,**
 - **1 € par feuille de logement dûment remplie, papier ou dématérialisée,**
 - un forfait équivalent au taux horaire du SMIC par heure de formation, à condition que l'agent recenseur s'acquitte ensuite entièrement de sa mission, à défaut ce forfait sera proratisé par rapport au taux de réalisation de la mission dans les délais ;

- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au versement de la rémunération et des charges sociales des agents recenseurs au chapitre 012 du budget primitif 2025,
- **charge** la maire de procéder au recrutement des agents recenseurs et de mettre à la disposition des agents et du coordonnateur communal le matériel et les moyens nécessaires au bon déroulement des opérations de recensement de la population.

9. Minibus communal : projet de convention avec l'AJV (Amicale Jules Verne)

Sophie Edel rappelle la délibération du 27 juin 2024 par laquelle le conseil municipal approuvait les termes d'une convention de partenariat avec l'association « Les Petits roseaux » de Baltzenheim pour le transfert des enfants de l'école Montessori de Baltzenheim au bâtiment AEK accueillant le service périscolaire La Ruche.

Sophie Edel rappelle aux conseillers que, grâce à une subvention d'investissement de la CAF, le service périscolaire est doté d'un minibus de 9 places facilitant les déplacements lors de certaines activités et permettant d'élargir l'accès au service de La Ruche aux enfants des communes voisines. La CAF attribue, par ailleurs, une subvention complémentaire de fonctionnement dans le cadre de la mise à disposition du véhicule au profit d'autres structures, hors écoles, pour la réalisation d'activités jeunesse.

La présidente de l'Association Amicale Jules Verne a sollicité la mise à disposition ponctuelle du minibus pour la réalisation de certaines activités extra-scolaires.

Dans le cadre du partenariat formalisé dans le PEDT (projet éducatif territorial) plan mercredi, entre les acteurs de terrain organisateurs des temps récréatifs, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques et culturels pour les enfants, cet équipement peut également servir à véhiculer les enfants de la commune inscrits aux activités extra-scolaires dispensées par l'Amicale Jules Verne.

Sophie Edel présente aux conseillers le projet de convention d'utilisation et de fonctionnement du minibus et les conditions financières proposées dans ce cadre.

Participation financière – éléments de calcul

Il est proposé que :

- le service de transport des enfants inscrits aux activités extra-scolaires de l'Espace Détente organisées par l'Amicale Jules Verne soit assuré gratuitement par un personnel communal dans la mesure où il s'agira de transferts ponctuels, pour des activités complémentaires aux activités périscolaires ou relevant d'un ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), concernées par le PEDT précité, et ne nécessitant pas d'encadrement complémentaire par un animateur de la Ruche.

- les frais de fonctionnement et d'utilisation du minibus, comprenant le carburant, l'entretien du véhicule, les équipements adaptés (pneus neige,...) l'assurance, et tous autres frais annexes soient évalués sur la base du forfait kilométrique du service des impôts associé à la cylindrée du véhicule (8 CV) et refacturés à l'Association « Amicale Jules Verne » sur la base du kilométrage réel de chaque déplacement.

Pour mémoire, l'évaluation du forfait kilométrique du service des impôts associé à la cylindrée du véhicule, est de 0,697 €/km à la date du 23 mai 2024.

Ce barème tient compte notamment, de la dépréciation du véhicule, des frais de réparation et d'entretien, des dépenses de pneumatiques, de la consommation de carburant, des primes d'assurances.

Vu le projet de convention présenté en séance,

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la mise à disposition ponctuelle du minibus à l'AJV pour véhiculer les enfants de la commune inscrits aux activités extra-scolaires,
- **approuve** les conditions financières du montant de la participation demandée sur la base du forfait kilométrique du service des impôts associé à la cylindrée du véhicule,
- **approuve** la mise à disposition à titre gratuit du personnel communal chargé d'assurer le transport des enfants et de leur encadrant lors de chaque déplacement,
- **dit** que le tarif de la participation demandée sur la base du forfait kilométrique du service des impôts associé à la cylindrée du véhicule sera révisable annuellement chaque 1^{er} septembre,
- **dit que la facturation** à l'Association « Amicale Jules Verne » sera effectuée chaque mois ou au déplacement en fonction de la fréquence d'utilisation du service,
- **valide** les termes de la convention précitée conclue pour une durée d'un an reconductible par tacite reconduction sauf dénonciation expresse ou rejet des conditions tarifaires associées,
- **autorise** la maire ou son représentant à signer la convention avec la Présidente de l'Association « Amicale Jules Verne » dûment mandatée à cet effet, ainsi que tout acte en rapport avec la présente délibération.

10. RGPD : renouvellement de la convention avec le CDG 54

Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle, et désignation d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle proposent conjointement à leurs collectivités une mission mutualisée d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles.

La maire expose à l'assemblée le projet de convention pour la période 2025-2026 à la mission mutualisée d'accompagnement à la mise en conformité des activités de traitements de données personnelles avec les dispositions du règlement général sur la protection des données « RGPD ». Cette convention est proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle (« CDG54 »)

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » est entré en vigueur le 25 mai 2018. Il introduit un changement de paradigme fondé sur la responsabilisation a priori des acteurs traitant de données personnelles et un renversement corollaire de la charge de la preuve, ainsi que de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel.

Le RGPD n'est ni un document de prescriptions, ni un document d'interdictions. C'est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement (la collectivité).

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt certain.

Dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne-Franche Comté, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle exerce, sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès de collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Dans ce cadre, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec ces centres de gestion et des collectivités et établissements publics qui leur sont rattachés.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'inscrit dans cette démarche.

Cette mission mutualisée d'accompagnement à la conformité au RGPD proposée conjointement par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et celui de Meurthe-et-Moselle est dénommée « mission RGPD mutualisée des CDG ».

La précédente convention ayant pour échéance le 31 décembre 2024, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet au 1^{er} janvier 2025. Tout le travail déjà réalisé dans le cadre des précédentes conventions est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

Par la présente délibération, il est proposé de renouveler l'adhésion à la mission RGPD du centre de gestion.

Vu la convention d'adhésion à ce service, détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, transmise aux conseillers avant la séance,

Entendu l'exposé de la maire et sur sa proposition,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** :

- de renouveler son adhésion à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- d'autoriser la maire ou son représentant à signer la convention relative à la mission d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité ;
- d'autoriser la maire ou son représentant à prendre et à signer tout document et acte relatif à ladite mission ;
- de désigner auprès de la CNIL le CDG54, personne morale, comme étant le Délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité.

11. Déclarations d'urbanisme

Joël Obrecht rend compte des dossiers d'urbanisme suivants :

les demandes de permis de construire de :

- **Lucas Hirtz** pour la construction d'une maison d'habitation, rue Albert Schweitzer en zone UA,

les déclarations préalables déposées par :

- **Patrice Hirtz** pour la construction d'une piscine, au 89, rue Principale,
- **Isa Pak** pour le changement de l'emplacement des fenêtres sur les façades au 6, rue du Pont.

12. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales**Commissions communales**

05.11.24	Y. Schwartz	conseil d'école Jules Verne
05.11.24	S. Edel	conseil d'école maternelle
20.11.24	I. Beyer	commission manifestations
02.12.24	I. Beyer	réunion calendrier

Structures intercommunales

24.10.24	I. Beyer	CA AGIMAPAK
12.11.24	J. Köppe-Ritzenthaler	CCARB - conseil communautaire
25.11.24	J. Köppe-Ritzenthaler	CA OT ARB
26.11.24	J. Köppe-Ritzenthaler	réunion APRONA
30.11.24	I. Beyer	CCARB - réunion jeunesse
02.12.24	J. Köppe-Ritzenthaler	GLCT centre Hardt Rhin Sud
04.12.24	J. Köppe-Ritzenthaler	CCARB – conférence intercommunale des maires
09.12.24	J. Köppe-Ritzenthaler	Comité directeur du SYMAPAK

13. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) la maire informe les conseillers :

- Avoir pris deux arrêtés dans le cadre de sa délégation :
 - l'arrêté DCM_2024_1 relatif au tarif des fermages maintenu à 1,30 €/are pour l'année culturelle 2024/2025, malgré une évolution de l'indice national de 5,23 %
 - l'arrêté DCM_2024_2 relatif à un virement de crédits de :
 - + 3 200 € au chapitre 66 – article 66111
 - 3 200 € prélevés sur le chapitre 011 – article 6184
 conformément à l'autorisation budgétaire approuvée par délibération du 11 avril 2024.
- **Droit de préemption : Jill Köppe-Ritzenthaler** informe les conseillers que, en lien avec le Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
 - deux immeubles bâtis rue Principale
ces biens ne revêtant aucun intérêt public, ni par leur nature ni par leur situation.
- **Remboursement de sinistres :**
 - ⇒ Sinistre : du 21 mai 2024 – Centre de Première Intervention - remboursement de 280 € par Groupama correspondant au montant de la réparation déduction faite de la franchise contractuelle de 500 €.
 - ⇒ Sinistre : détérioration du candélabre rues des Tilleuls/Cerisiers - remboursement de 235.40 € par Groupama correspondant au montant du remplacement déduction faite de la franchise contractuelle de 1 000 €.
 - ⇒ Sinistre : du 22 juin 2024 – choc de véhicule contre le caisson Ariane rues Rhin/Jonquilles - remboursement complémentaire de 110,25 € par Groupama au montant précédent de 624,71 €.

• **Marchés du 20/10/2024 au 10/12/2024 supérieurs à 1 000 € HT :**

N°	entreprise	objet	montant HT	montant TTC
1	RESILIANS	sdf - travaux rénovation sous-sol	22 098,53 €	26 518,24 €
2	MSR MULTI SERVICES	sds - marquage en salle badminton	2 625,00 €	3 150,00 €
3	TPH SAS	etang modification accès toilettes	1 500,00 €	1 800,00 €
4	BEREST	maîtrise œuvre rue des Pâquerette/Jonquilles	27 975,00 €	33 570,00 €
5	CHIPS EVENTS 68	marché de Noël : location tonnelles 22/11-25/11	2 050,00 €	2 460,00 €
6	HENRI JULIEN	sk - vaisselle + percolateur	2 120,02 €	2 544,02 €
7	MARTZ SERVICES	sdf - changement wc PMR	1 138,80 €	1 252,68 €
8	LK TOURS	voyage d'études transport + entrées Klingenthal 05/10/2024	3 726,00 €	3 726,00 €

- **Ouvrage « mémoire de vies » - liste des bénéficiaires à titre gratuit :** conformément à la délibération du 17 janvier 2013 la maire a offert un ouvrage gratuit aux personnes ci-après :

	Nom	Fonction/service	nombre
138	Peter Kuhn - Landratsamt	Départ à la retraite	1

14. Divers

a) **Calendrier :**

- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 30 janvier 2025 à 20 heures 15**
- Libération de Kunheim : **cérémonie du 2 février 2025 à 16 heures**
- Commission des finances : **jeudi 13 mars 2025 à 18 heures**

b) **Résultats de la vente de bois** : 18 lots tous vendus au prix de 40 € le stère pour un total de 2 120 euros.

c) **Téléthon** : le CMJE, organisateur de la manifestation a récolté 1 365,50 €

d) **Présentation et remise du calendrier prévisionnel des réunions 2025**

e) **Marché de Noël** – retour sur le déroulement de la manifestation 2024 – de nombreux retours positifs – quelques demandes pour un marché de Noël sur deux jours mais ce n'est pas forcément le souhait des exposants, de plus il faudrait sécuriser les tonnelles durant la nuit du samedi au dimanche - besoin de davantage de bras en fin de journée pour ranger.

f) **Travaux de voiries 2025 et études – état d'avancement des dossiers :**

- ❖ Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable rue du Rhin et rue du Nord sont terminés.
- ❖ Travaux voiries rue Jonquilles/Pâquerettes/Schweitzer/Rhin : 3 bureaux d'études consultés – deux ont répondu – retenu : Berest
- ❖ Lancement de l'étude pour la chaufferie centrale – passage dans tous les bâtiments avec IMAEE pour des relevés préalables à l'étude.
- ❖ Projet de construction d'une nouvelle école maternelle – les acquisitions de terrains sont en cours, certaines réalisées par l'EPF – revoir la convention

- d'assistance à maître d'ouvrage signée avec l'ADAUHR pour réorienter la mission de rénovation du bâtiment actuel vers une mission de construction.
- ❖ SOVIA a déposé un permis d'aménager rue du Pont et OLISTER va signer, en décembre, l'achat des parcelles de l'OAP Schweitzer pour engager les constructions.
 - ❖ Villages d'avenir – l'étude d'aménagement pour le centre du village a également débuté. Recensement des personnes et structures extérieures à impliquer dans ce projet, notamment sur l'ensemble des secteurs médicaux et paramédicaux.

- g) **Sondage casiers libre-service** : beaucoup de réponses, la grande majorité est totalement favorable aux casiers libre-service, essentiellement pour des produits locaux, notamment fruits, légumes et produits laitiers. Les réticences, hormis le manque total d'intérêt, concernent la préservation des commerces locaux (boucherie, boulangerie). Certains commerces locaux interrogés sont intéressés par cet équipement éligible aux fonds européens Leader. La commune pourrait apporter, en complément, son soutien administratif à l'entrepreneur privé, pour faciliter l'établissement du dossier.

L'ordre du jour étant épuisé la maire clôt la séance à 23 heures 59

La maire,

Le secrétaire de séance,

Jill Köppe-Ritzenthaler.

Yannick Schwartze.

**Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Kunheim
du 10 décembre 2024 – 10 membres présents**

Rappel des points à l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2024
2. Budget 2024 : décisions modificatives
3. Orientations budgétaires 2025
4. Autorisation budgétaire 2025
5. Titres permanents 2025 : revalorisation au 01/01/2025
6. Tableau des emplois communaux : actualisation
7. Emploi aidé : renouvellement et formation
8. Recensement de la population 2025 : organisation
9. Minibus communal : projet de convention avec l'AJV (Amicale Jules Verne)
10. RGPD : renouvellement de la convention avec le CDG 54
11. Déclarations d'urbanisme
12. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
13. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
14. Divers

NOM PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
KÖPPE-RITZENTHALER Jill	Maire		
SCHEER Eric	Adjoint		à Jill Köppe-Ritzenthaler
EDEL Sophie	Adjointe		
OBRECHT Joël	Adjoint		
BEYER Isabelle	Adjointe		
WEISHEIMER Didier	Adjoint		à Sylvie Urban
KREM Christiane	conseillère		
HAYDL Daniel	conseiller		
BOLLENBACH Thomas	conseiller		
URBAN Sylvie	conseillère		
HAAG Michèle	conseillère		/
MARAGET Delphine	conseillère		à Yannick Schwartze
LAISSUS Virginie	conseillère		à Isabelle Beyer
SCHWARTZE Yannick	conseiller		
CHATTON Guillaume	conseiller		
CORDONNIER Nicolas	conseiller		/
MELNIK Olivier	conseiller		à Christiane Krem
BENNEK Esther	conseillère		/

